



A partir de 2017, il n'y aura plus d'accueil du public dans les préfectures hormis pour les titres de séjour des étrangers.

F. CAMPAGNONI/LA MONTAGNE

Réforme de l'Etat Révolution en catimini dans les préfectures

Annoncé en juin dernier sans grande publicité, le plan Préfectures nouvelle génération se met petit à petit en place, en concertation avec les agents, dans un contexte où la baisse des effectifs est toujours au rendez-vous. Côté collectivités, la réforme passe pour le moment inaperçue...

La réforme des services déconcentrés de l'Etat liée à la fusion des régions a pris toute la place ces derniers mois, éclipsant une autre restructuration d'importance, celle des préfectures. Issu de la revue des missions de l'Etat, le plan Préfectures nouvelle génération vise à les recentrer sur quatre missions prioritaires: la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, enfin, la coordination territoriale des politiques publiques. La réforme est globalement saluée par les syndicats pour sa méthode – des groupes

de travail associant les agents ont été créés pour réfléchir sur les missions et vont donner lieu en 2016 à une nouvelle directive nationale d'orientation. On rompt donc avec la révision générale des politiques publiques consistant en un agent partant à la retraite sur deux non remplacé, sans réflexion préalable sur les missions.

QUEL SORT POUR LES AGENTS ?

La dématérialisation est maintenant le maître mot pour la délivrance des titres. Des bornes d'accès seront proposées dans les maisons de services au public. Des plateformes interdépartementales

200 emplois à temps plein seront supprimés dans les préfectures en 2016, selon la loi de finances pour 2016, ce qui représente une baisse de 3,1% des effectifs. Depuis 2010 et le lancement de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat, elles ont perdu 3 322 emplois, soit 12% de leurs effectifs.

pourraient être créées pour l'instruction. Conséquence de cette modernisation, 2 000 équivalents-temps plein devraient être libérés de ces tâches et 700 redéployés sur d'autres missions, comme le conseil aux collectivités, ce qui va nécessiter un plan de formation, négocié actuellement avec le ministère de l'Intérieur.

«L'évolution pose question quant au sort des agents actuellement affectés à l'accueil du public, essentiellement de catégorie C, qui vont devoir être formés à de nouvelles tâches plus complexes», souligne Christine Marot, secrétaire générale du syndicat majoritaire FO-préfectures. Elle signifie également la fin de l'accueil du public dans ces structures incarnant l'Etat dans les territoires. «L'Etat a le droit de se réorganiser, mais cela va entraîner un report d'usage

vers les collectivités. Par ailleurs, tout le territoire n'est pas couvert en haut débit et on est dans une illusion du numérique qui ne peut pas remplacer tout contact humain», dénonce Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Le député (PS) Romain Colas, auteur du rapport sur la partie «administration générale et territoriale de l'Etat du projet de loi de finances pour 2016», estime au contraire que «la réforme ne va rien changer pour les collectivités: les maires sont déjà représentants de l'Etat et les mairies guichet d'accueil. Faciliter les démarches, c'est de nature à recréer du lien avec l'Etat».

FORT RETRAIT DE L'INGÉNIERIE

Quant aux missions prioritaires, on peine encore à cerner leur contour: renforcer l'accompagnement des collectivités, avec quels moyens, alors que la loi de finances prévoit une baisse des crédits de 7,12% sur la mission «contrôle de légalité et conseil aux collectivités locales»? L'ingénierie publique

«L'Etat a le droit de se réorganiser, mais cela va se faire au détriment de la proximité avec les usagers.»

Cédric Szabo, directeur de l'AMRF

est également plus qu'en retrait. «C'est une vraie demande des élus locaux, et c'est ce qui a le plus disparu, tempête le sénateur [divers gauche] Pierre-Yves Collombat, auteur au Sénat du rapport sur la partie «administration générale et territoriale de l'Etat». Les services de l'Etat n'ont plus le temps de se déplacer, leur accompagnement s'est transformé en contrôle. Le contrôle de légalité, au mauvais sens du terme, est devenu un obstacle à la réalisation des projets.»●

Delphine Gerbeau

BERNARD NICOLAIEFF

«La déconcentration accompagne la baisse des moyens de l'Etat territorial»

Le consultant Bernard Nicolaieff, ancien haut fonctionnaire – il fut notamment Sgar et TPG (*) –, revient sur la nouvelle charte de la déconcentration et le plan Préfectures nouvelle génération.

Quel est le sens de la charte de la déconcentration publiée en mai dernier?

La déconcentration est présentée depuis 1992 comme symétrique de la décentralisation. En fait, elle est surtout corrélée à la baisse des moyens de l'Etat. Plus que jamais, les préfets de région sont l'élément majeur de la déconcentration. La nouvelle charte définit en détail les compétences de la circonscription régionale et leur attribue une forme de droit à l'expérimentation pour réorganiser les services sous leur autorité. De plus, les treize préfets siègent au même titre que les secrétaires généraux des ministères dans la Conférence nationale de l'administration territoriale de l'Etat, ce qui en fait les interlocuteurs naturels de l'Etat central et leur donne un poids accru face aux nouveaux leaders des grandes régions. En revanche, le niveau départemental est à peine cité dans le texte. Au point qu'une communication gouvernementale du 31 juillet a dû rappeler son rôle de «proximité». La déconcentration devient une façon pour l'Etat de ne pas perdre pied sur les territoires, d'habiller son retrait.

Le plan Préfectures nouvelle génération ne marque-t-il pas un nouveau retrait de l'Etat?

Ce plan annonce la rupture des préfectures avec les usagers. La délivrance des titres, compétence actuelle des directions de la réglementation, sera transférée au couple téléprocédures-mairie. On n'a pas oublié que le maire est aussi agent de l'Etat! Il y a là un



F. CALCAVECHIA/LA GAZETTE

tournant historique, imposé par la réduction des effectifs, mais qui s'avère antinomique avec la promotion de la proximité. Le plan vise à répondre au malaise des personnels décrit dans le rapport «Rebière-Weiss», mais ne dessine aucune stratégie de la relation avec l'usager dans les territoires, à l'heure de la transition numérique.

Qu'en est-il du rôle des sous-préfectures et de la réforme de leur carte?

Il semble plus aisé de redessiner la carte des régions que celle des sous-préfectures. On mesure certes la sensibilité du sujet mais aussi le déficit de vision d'ensemble. A mon sens, la compétence régionale sur l'aménagement du territoire devrait permettre d'inventer, avec tous les acteurs, les nouveaux contours du service public de proximité.

Propos recueillis par Delphine Gerbeau

(*) Secrétaire général pour les affaires régionales (Sgar) et trésorier-payeur général de région (TPG).